



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_419

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**DON D'UNE BORNE INTERACTIVE NUMERIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC L'ENTREPRISE ADEXOS**

Considérant que l'entreprise ADEXOS, dont le siège social est situé à Béthune (62400), 40 rue Henri Pad, représentée par son dirigeant M. Benjamin GOSSELET, souhaite faire don à titre gracieux d'une borne interactive numérique mobile à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,

Considérant que la Direction du Développement Économique souhaite utiliser cette borne interactive numérique, conformément à son usage, à des fins d'affichage et de communication dans ses locaux ou sur des évènements de type salon,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Le Président,

ACCEPTE le don dans les conditions fixées entre les parties.

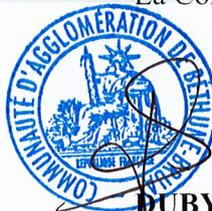
DECIDE de signer une convention avec l'entreprise ADEXOS, ayant son siège social à Béthune (62400), 40 rue Henri Pad, représentée par son dirigeant, M. Benjamin GOSSELET ayant pour objet le don d'une borne interactive numérique mobile.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **27 JUILLET 2023**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 JUILLET 2023**

Et de la publication le : **28 JUILLET 2023**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie